

RÈGLEMENT 2026 (version du 21 octobre 2025)

L'association RESTONICA TRAIL
(Association loi 1901 depuis septembre 2009 - Club FFA numéro 202022) organise
l'évènement **RESTONICA TRAIL BY UTMB®** du mercredi 8 au dimanche 12 juillet 2026

- **100M M*** UTC Ultra-Trail® di Corsica 110Km 7200m D+
- **UTCR** Ultra-Trail® di Corsica en relais de 2 ou de 4 *
- **20K M*** GT Giru di Tumbone 17 Km 650m D+
- **100K M*** RT Restonica Trail 69Km 4000 D+
- **50K M*** TT Tavignanu Trail 33 Km 2400 D+

M* : Mile-effort soit 160 Kilomètres-effort, K= Kilomètre-effort, Relais : Modalités spécifiques aux relais

- **Andata une marche sportive et solidaire départ le samedi à 8h30**

Article 1. Conditions d'inscription

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, **âgée de 20 ans et plus dans l'année**, licenciée ou non. Pour la course Giru di Tumbone, la limite d'âge est abaissée à **18 ans**, c'est-à-dire qu'elle est aussi accessible aux juniors.

Pour s'inscrire, il vous faut aller sur le site internet restonica.utmb.world. Vous y trouverez un lien « **Inscription en ligne** » qui vous dirigera vers le site d'inscription qui **permet l'inscription et le paiement en ligne**.

Votre participation, pour être validée, est soumise à la présentation :

- soit de votre licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la compétition,
- soit de l'attestation indiquant que vous avez réalisé dans les 3 mois précédant la course le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA sur sa plateforme dédiée pps.athle.fr.

Dans les 2 cas, vous trouverez dans le formulaire d'inscription un champ pour inscrire le numéro de licence ou le numéro d'attestation PPS qui permettra de valider votre participation.

En ce qui concerne les relais, le « capitaine d'équipe » enregistre les 2 ou les 4 coureurs sur le site d'inscription et règle pour l'équipe. Pour que l'inscription de l'équipe soit valide, il faudra que chacun des coureurs ait indiqué soit son numéro de licence soit son numéro d'attestation PPS.

La limite d'inscription pour les 4 courses et le relais est le mardi 30 juin 2026 à 23h59, au-delà de cette date, aucune inscription ne sera enregistrée, pas même sur place.

Article 2. Coureurs Élites

Le fait de disposer d'un statut d'élite internationale ouvre des droits et des devoirs pour les athlètes concerné(e)s. Les voici :

Droits :

Dans un souci d'une juste reconnaissance des athlètes de haut niveau et d'une gestion équitable des inscriptions, nous réservons des places aux élites, selon des critères précis et

basés sur leur UTMB Index. Pour en bénéficier, les coureurs élités doivent s'inscrire pendant la période d'inscription. Toute demande en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte.

	Homme			Femme		
	50K 	100K 	100M 	50K 	100K 	100M 
Entrée directe gratuite	850	830	800	710	695	645
Entrée directe payante	800	770	720	650	610	560

Ou Top3 des coureurs par pays

Les coureurs élités auront la possibilité d'utiliser le circuit UTMB World Series pour intégrer l'UTMB MontBlanc. Les 10 premiers hommes et femmes sur les UTMB® World Series Majors ainsi que les 3 premiers hommes et femmes sur les UTMB® World Series Events dans chaque catégorie 50K, 100K et 100M, gagneront une place pour le HOKA UTMB® Mont Blanc.

Les coureurs concernés pourront contacter l'organisation par e-mail inscription@restonicatrail.fr afin d'obtenir leur priorité d'inscription.

Lors des départs, les athlètes élités sont invités à se placer en tête en fonction des numéros de dossards.

Devoirs :

En contrepartie, les coureurs élités s'engagent à :

- Être présents aux conférences de presse et cérémonies officielles auxquelles ils sont invités ;
- Être présents aux remises des prix s'ils sont concernés ;
- Être présents sur la ligne de départ au plus tard 20 minutes avant le départ de l'épreuve.

Article 3. Remise des dossards et dotation

La remise des dossards s'effectuera, sur présentation d'une pièce d'identité, le jeudi de 10h00 à 19h30 pour l'Ultra-Trail® di Corsica solo ou relais, le vendredi de 9h00 à 15h00 pour Giru di Tumbone, le vendredi de 9h00 à 19h30 pour les autres courses.

S'ensuivra la remise de la dotation coureur, un tee-shirt ainsi qu'un « panier souvenir » (sous réserve de disponibilité) au COSEC Municipal RT 50 à côté de la piscine de CORTE.

Article 4. Matériel obligatoire pour les courses

Pour l'ULTRA-TRAIL® DI CORSICA :

- Sac de trail pour transporter le matériel obligatoire tout au long de la course ;
- Smartphone (application LiveTrail installée et activée, avoir dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation : **06.85.51.91.25**, garder son téléphone allumé en mode actif, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée) ;
- Réserve d'eau minimum 1 litre ;
- Gobelet personnel minimum 15cl ;
- 2 lampes frontales avec des piles/batteries de rechange ;
- Couverture de survie (1,4 x 2m minimum) ;
- Veste imperméable à la taille du coureur permettant de supporter le mauvais temps en montagne (veste imperméable avec capuche intégrée ou fixée à la veste par le système original conçu à cet effet par le fabricant pour le mauvais temps. La veste doit être constituée d'une membrane imperméable (RET recommandé supérieur à 10 000 Schmerber) et respirante (ex Outdry). Les coutures doivent être étanches. La veste ne doit pas comporter de parties de tissu non imperméables, mais les aérations prévues par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dans la mesure où elles ne nuisent pas de façon évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Le coureur doit juger si, selon les critères mentionnés, la veste est conforme au règlement et donc adaptée aux intempéries en montagne ;
- Sifflet ;
- Vivres de course (recommandation de 800kcal (2 gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune) ;
- Bande élastique adhésive minimum 80cm pour faire un bandage ou un strapping ;
- Casquette ou bandana ou équivalent.

Pour le RESTONICA TRAIL :

- Sac de trail pour transporter le matériel obligatoire tout au long de la course ;
- Smartphone (application LiveTrail installée et activée, avoir dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation : **06.85.51.91.25**, garder son téléphone allumé en mode actif, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée) ;
- Réserve d'eau minimum 1 litre ;
- Gobelet personnel minimum 15cl ;
- Lampe frontale ;
- Couverture de survie (1,4 x 2m minimum) ;
- Veste imperméable à la taille du coureur permettant de supporter le mauvais temps en montagne (veste imperméable avec capuche intégrée ou fixée à la veste par le système original conçu à cet effet par le fabricant pour le mauvais temps. La veste doit être constituée d'une membrane imperméable (RET recommandé supérieur à 10 000 Schmerber) et respirante (ex Outdry). Les coutures doivent être étanches. La veste ne doit pas comporter de parties de tissu non imperméables, mais les aérations prévues par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dans la mesure où elles ne nuisent pas de façon évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Le coureur doit juger si, selon les critères mentionnés, la veste est conforme au règlement et donc adaptée aux intempéries en montagne ;
- Sifflet ;
- Vivres de course (recommandation de 800kcal (2 gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune) ;

- Bande élastique adhésive minimum 80cm pour faire un bandage ou un strapping ;
- Casquette ou bandana ou équivalent.

Pour TAVIGNANU TRAIL :

- Smartphone (application LiveTrail installée et activée, avoir dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation : **06.85.51.91.25**, garder son téléphone allumé en mode actif, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée) ;
- Réserve d'eau minimum 1 litre ;
- Gobelet personnel minimum 15cl ;
- Couverture de survie (1,4 x 2m minimum) ;
- Veste imperméable à la taille du coureur permettant de supporter le mauvais temps en montagne ;
- Sifflet,
- Casquette ou bandana ou équivalent.

Pour GIRU DI TUMBONE :

- Smartphone (application LiveTrail installée et activée, avoir dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation : **06.85.51.91.25**, garder son téléphone allumé en mode actif, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée) ;
- Réserve d'eau minimum 1 litre ;
- Gobelet personnel minimum 15cl ;
- Couverture de survie (1,4 x 2m minimum) ;
- Sifflet.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation pourra demander de rajouter un KIT MAUVAIS TEMPS (gants + bonnet + jambièrre + haut chaud à manche longue) ou un KIT CANICULE (lunette de soleil + protection solaire + réserve d'eau minimum augmentée à 2 litres).

Par respect du milieu naturel, les postes de ravitaillement ne sont pas pourvus de gobelet ou autres récipients, mais uniquement de bouteille d'une contenance minimum 1,5L.
Chaque coureur qui voudra être approvisionné devra y présenter son gobelet personnel de 15cl minimum

Des contrôles seront effectués sur le parcours pour vérifier le respect de ce règlement.

Article 5. Modalités de départ

19 cours Paoli - Corte

- ✓ Pour l'Ultra-Trail® di Corsica, solo et relais : jeudi 23h00
- ✓ Pour U Giru di Tumbone : vendredi 18h00
- ✓ Pour le Restonica Trail : samedi 4h30
- ✓ Pour le Tavignanu Trail : samedi 6h30
- ✓ Pour l'Andata Marche : samedi 8h30

Tous les concurrents seront réunis obligatoirement ½ heure avant le départ en « chambre d'appel » pour le « briefing d'avant course » et le contrôle du matériel obligatoire. Le départ des courses Restonica Trail, Tavignanu Trail et Giru di Tumbone se fera en vagues espacées de 10 minutes.

Article 6. Les contrôles

Pour être chronométré et classé, le passage sur la ligne au moment du départ et à l'arrivée est obligatoire, ainsi que le passage aux nombreux postes de contrôles positionnés sur l'ensemble du parcours, dans les délais imposés par l'organisateur (barrières horaires) afin d'assurer une parfaite régularité de la course. Tous ces contrôles seront ensuite vérifiés à l'arrivée avant toute promulgation des résultats.

Port du dossard devant et visible durant toute la durée de la course

Respect scrupuleux du parcours balisé, chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Ravitaillement uniquement dans les zones prévues à cet effet. L'usage des bâtons est autorisé durant toute la course. Conserver sur soi ses petits déchets.

Pas d'accompagnement pendant toute ou partie de la course par une personne sans dossard sauf raison de sécurité (les « pacers » ne sont pas autorisés)

Respect du protocole sanitaire en vigueur.

En cas d'abandon, rejoindre le PC le plus proche et rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles. Il est aussi possible d'indiquer son abandon en envoyant à l'aide du téléphone indiqué dans l'inscription un SMS au **06.85.51.91.25** en indiquant son numéro de dossard et le lieu de l'abandon ou à l'aide de l'application Livetrail.

Article 7. Contrôle Antidopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Article 8. Le parcours, les barrières horaires

Les barrières horaires des principaux postes de contrôle :

Ultra-Trail® di Corsica solo ou relais:

- ✓ PC3 Calacuccia, le vendredi à 9h
- ✓ PC5 Ballone, le vendredi à 17h
- ✓ PC7 Ciattarinu, le vendredi à 23h
- ✓ PC11 Grotelle, le samedi à 9h

Restonica Trail :

- ✓ PC1 Aleri, le samedi à 9h
- ✓ PC8 Inzecche, le samedi à 12h40
- ✓ PC11 Grotelle, le samedi à 17h00

Tavignanu Trail :

- ✓ PC1 Aleri, le samedi à 11h

Giru di Tumbone :

- ✓ PCA Stade, le vendredi à 20h10, éventuellement repoussée à 20h20 si le départ se fait en 3 vagues.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...), de rallier l'arrivée dans un temps raisonnable, imposé par des impératifs de sécurité et de disponibilité de l'ensemble des acteurs sur le terrain. **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'emplacement des

« PC », les barrières horaires et ou les horaires. Elle se réserve également le droit d'annuler les épreuves pour tous motifs qui mettraient en danger un coureur ou tous cas de force majeure.

Article 9. Assistanes médicales et sécurité

Des postes de secours sont implantés sur le parcours pendant toute la durée des épreuves, en relation radio et/ou téléphone avec le PC course TUFFELLI où une équipe médicale de régulation est présente durant toute la durée des épreuves.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- ✓ en se présentant à un poste de secours sur le parcours ;
- ✓ en appelant le PC course TUFFELLI tél : **06.85.51.91.25** où une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves ;
- ✓ en demandant à un autre coureur de prévenir le PC le plus proche et/ou les secours ;
- ✓ en utilisant la fonctionnalité SOS de l'application LiveTrail.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Venir en aide et signaler un concurrent en grande difficulté ou en situation dangereuse est un devoir.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- ✓ à mettre hors course (en récupérant son dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- ✓ à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais éventuels résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course TUFFELLI, vous pouvez appeler directement les organismes de secours Tél : **112** (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « Urgences seulement »)

En cas d'abandon, le concurrent s'engage à prévenir ou faire prévenir le poste de contrôle le plus proche et à rendre son dossard. Il sera mis « hors course » et pourra quitter le parcours par ses propres moyens, ou « via » un lieu de rapatriement indiqué par l'organisateur.

Article 10. Assurance

L'organisation bénéficie par l'intermédiaire de la Fédération Française d'Athlétisme, la FFA, une assurance de responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient normalement des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité, principalement en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

Article 11. Modalités de courses

Sac d'allègement, uniquement pour l'Ultra-Trail® di Corsica en solo

Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix, l'avoir fermé et étiqueté avec son numéro de dossard, chaque concurrent de l'UTC peut le déposer juste avant le départ de la course à l'endroit prévu à cet effet près de la chambre d'appel. Ce sac est acheminé par l'organisation au PC7 Ciattarinu. Lorsque le concurrent repart du PC, il dépose lui-même son sac qui sera rapatrié à Corte.

Récupération des sacs à Corte : Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard. Les sacs doivent être récupérés au plus tard 2 heures après la fermeture de la course. Au-delà, le coureur prendra contact avec l'organisation **06.84.76.25.33** ou contact@restonicatrail.fr et devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation, à Corte.

L'organisation assure le rapatriement à Corte des sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré.

Le délai de rapatriement est fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

Les bâtons ne sont pas transportables dans ces sacs. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'organisation n'est en aucun cas responsable des effets personnels des concurrents.

Modalités spécifiques aux relais

Le matériel obligatoire est celui de l'Ultra-Trail di Corsica.

Relais à 4	Distance	Dénivelé +	Dénivelé –
Corte – Calacuccia	32 km	2200 m	1770 m
Calacuccia – Ciattarinu	27 km	2600 m	2230 m
Ciattarinu – E Grotelle	28 km	1400 m	1300 m
E Grotelle – Corte	23 km	1000 m	1900 m
Relais à 2	Distance	Dénivelé +	Dénivelé –
Corte – Ciattarinu	59 km	4800 m	4000 m
Ciattarinu – Corte	51 km	2400 m	3200 m

Les relais se passent donc à Calacuccia, Ciattarinu et E Grotelle, 2 points du parcours accessibles en voiture et le 3^{ème} par navette et 1h½ de marche. Le 4^{ème} relais est un peu moins exigeant que les 3 premiers, le deuxième semble le plus difficile, le premier relais est nocturne, pour le troisième et le dernier, cela dépend des premiers relayeurs.

Les coureurs en relais seront identifiés par un dossard différencié (couleurs inversées rouge sur fond blanc) et par un symbole visible à l'arrière pour que les concurrents solo sachent qu'ils ne font pas la même course.

A chaque relais, le coureur qui arrive, une fois badgé, remettra son dossard et son repère arrière au coureur qui va partir, ce dernier ira se faire badger avant de repartir. En cas d'abandon ou de non-respect des barrières horaires, le relayeur suivant pourra partir avec un dossard et un repère arrière qui lui sera attribué par le PC. Le coureur partira juste devant le serre-file après s'être fait badger.

Les relais ont été prévus à des lieux accessibles en voiture, chaque équipe devra donc s'organiser pour se rendre par ses propres moyens au lieu des relais.

Article 12. Les récompenses

Dans la mesure du possible, chaque concurrent qui terminera l'Ultra-Trail® di Corsica et le Restonica Trail se verra récompensé par un cadeau « Spécial Finisher ».

De plus, seront récompensés :

	Ultra-Trail® di Corsica	Restonica Trail	Tavignanu Trail	Giru di Tumbone
Scratch masculin	5 premiers	5 premiers	5 premiers	5 premiers
Scratch féminin	5 premières	5 premières	5 premières	5 premières
Relais à 4	3 premiers			
Relais à 2	3 premiers			
Masters 10	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 9	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 8	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 7	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 6	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 5	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 4	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 3	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 2	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 1	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 0	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Seniors	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Espoirs	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Juniors				1 H + 1 F

Les trophées et récompenses ne sont distribués que lors de la cérémonie de remise des prix. Il est donc obligatoire de s'y rendre pour les recevoir.

Article 13. Jury d'épreuve

Il se compose :

- ✓ du président du comité d'organisation (ou de son représentant),
- ✓ du directeur de course,
- ✓ de 3 personnes choisies parmi des dirigeants de club ou organisateurs de course.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel.

Article 14. Motifs de disqualification ou de pénalisation

<i>Cas de disqualification :</i>	
Absence du matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'un volume minimum de 1 litre, pas de veste imperméable avec capuche, pas de lampe frontale, pas de couverture de survie, pas de smartphone) lors d'un contrôle à un « PC » ou lors d'un contrôle volant ou à l'arrivée	Disqualification immédiate
Refus d'être contrôlé	Disqualification immédiate
Toute action de tricherie (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et à vie
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course ou d'un de ses représentants (Chef de poste, médecin, etc ...)	Disqualification immédiate
Départ d'un « PC » au-delà de l'heure limite (barrière horaire)	Disqualification immédiate

Non-respect des personnes (organisation, coureurs, riverains, ...)	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté	Disqualification
<i>Cas de pénalisation :</i>	
Acte d'incivisme	Pénalité 1 heure
Absence des autres éléments de l'équipement obligatoire	Pénalité 1 heure
Coupe représentant un raccourci important	Pénalité 1 heure
Coupe ne représentant pas un raccourci important, mais ne respectant pas le balisage	Pénalité ¼ heure
Accompagnement pendant toute ou partie de la course par une personne sans dossard sauf raison de sécurité (les « pacers » ne sont pas autorisés)	Pénalité ¼ heure
Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1 heure
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Dossard non visible ou port non conforme	Pénalité ¼ heure
Smartphone éteint ou en mode avion	Pénalité ¼ heure
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs, spectateurs, organisateurs, ...)	Pénalité ¼ heure
Absence de puce électronique	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Tout acte allant à l'encontre des recommandations de la charte du Trailer et des autres articles du présent règlement	Selon décision du jury de course

Les contrôleurs et signaleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de le signaler au PC TUFFELLI afin d'appliquer la pénalité ou la disqualification des coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

Article 15. Droits à l'image:

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Nous informons l'ensemble des participants que des aéronefs télépilotes (drones) par des télépilotes certifiés seront utilisés par l'organisation pour la réalisation d'images et de contenus liés à l'événement.

Des photographes/vidéastes seront présents sur l'ensemble des formats tout au long de l'événement pour réaliser du contenu, et cela même de nuit. Nous vous invitons à être réceptifs et compréhensifs avec eux.

Article 16. Annulation d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite dans votre tableau de bord de votre espace d'inscription.

Lors du processus d'inscription, il vous sera proposé une possibilité d'assurance annulation qu'il vous appartiendra d'analyser et de choisir ou non, sachant qu'il n'y aura pas de remboursement de la part de l'organisateur. Dans le cas où vous souscrivez l'assurance, vous devrez en cas d'annulation prendre contact sous 48 heures avec l'assureur à l'aide de votre espace d'inscription.

Protection des données personnelles

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du Restonica Trail by UTMB®, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées excepté nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Toute demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : inscription@restonicatrail.fr

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

La participation aux épreuves (Ultra-Trail® di Corsica solo ou relais, Giru di Tumbone, Restonica Trail, Tavignanu Trail, Andata), implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du trailer ainsi que le protocole sanitaire. La prise du dossard par le concurrent, entraîne automatiquement l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Charte du Trailer, les valeurs du Trail

- **Engagement du coureur**

Pour participer, il est indispensable :

- ✓ d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- ✓ d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige)
 - savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
 - d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
 - d'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

- **Semi autonomie**

On attend des participants qu'ils mettent en œuvre les principes de semi-autonomie. Ils doivent être prêts à transporter leurs propres liquides, nourriture et équipement (y compris les vêtements pour intempéries) entre les postes de ravitaillement. Les participants doivent également être préparés, dans le respect des directives de sécurité du cours, à faire face à des conditions défavorables ou changeantes. Ce principe d'autosuffisance implique les règles suivantes :

- ✓ Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
- ✓ Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.
- ✓ Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

- **L'authenticité**

L'authenticité est la première valeur du trail. À ses origines, le trail est né de la motivation qu'ont eue des coureurs à pied de pratiquer leur sport au contact d'une nature préservée, afin de ressentir la beauté des paysages et d'apprendre à évoluer sans artifice dans un milieu exigeant pour le corps et l'esprit. Le trail est un sport authentique, car il fait de la confrontation entre le pratiquant et un environnement naturel le plus intact possible, une source d'inspiration, de dépassement, mais aussi d'harmonie.

En tant qu'activité sociale, **le trail promeut des rapports humains fondés sur la simplicité, la convivialité, le partage et le respect des différences. La communauté du trail accorde à ces valeurs authentiques une importance aussi grande qu'à celles de performance et de compétition.**

- **L'humilité**

Dans la pratique du trail, activité de pleine nature, **l'humilité est un comportement adapté autant dans un environnement naturel que pour soi-même.**

Dans la nature, il repose sur la prise en compte d'aléas naturels existants, quelque soient la pertinence et la qualité des mesures prises par l'organisation d'une course pour assurer la sécurité de ses participants. L'humilité face à la nature suppose d'être capable de faire preuve de prudence et peut aller jusqu'à renoncer à réaliser la course ou le projet envisagé.

Vis-à-vis de soi, l'humilité repose sur la conscience et la connaissance de ses limites afin de ne pas mettre en cause son intégrité physique ou mentale.

Les comportements d'humilité sont indissociables d'une attitude d'écoute et d'apprentissage permettant de mieux connaître les principes qui régissent les milieux naturels ou les fondamentaux d'une pratique d'un sport intensif dans la nature.

- **Le fair-play**

Le fair-play désigne l'acceptation loyale des règles, non seulement de leur lettre mais aussi de l'esprit qui a présidé à leur définition.

Pour les coureurs, être fair-play signifie respecter le règlement des courses, ne pas tricher, ne pas biaiser, refuser toute forme de dopage ; mais aussi incarner dans ses comportements pendant les courses les valeurs humaines du trail : l'entraide et la solidarité avec les autres coureurs, le respect de l'ensemble des acteurs présents sur les courses.

Pour les organisateurs, le respect du fair-play suppose de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la lutte « contre la tricherie, l'art de ruser tout en respectant les règles, le dopage, la violence (à la fois physique et verbale), l'exploitation, l'inégalité des chances, la commercialisation excessive et la corruption » (extrait du code d'éthique sportive du Conseil de l'Europe).

- **L'équité**

C'est la recherche d'un juste équilibre, fondé sur l'impartialité et sur l'égalité des chances dont doit bénéficier chaque coureur.

Les courses de trail sont ouvertes à tous les coureurs. Les règles sont conçues pour tous et s'appliquent à l'identique à tous. Tous les athlètes sont mis dans les mêmes conditions et ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Les dispositions mises en œuvre pour accueillir les athlètes de haut niveau ne doivent en aucun cas gêner la participation des autres coureurs.

Il est de la responsabilité des organisateurs de garantir ce principe d'équité, d'effectuer les contrôles nécessaires et d'offrir les meilleures conditions de course possibles à l'ensemble des participants.

- **Le respect**

Le principe de respect recouvre le respect des autres, le respect de soi et le respect de l'environnement.

Prenez conscience que le milieu naturel que vous traversez, est basé sur un équilibre écologique fragile. Respectez la faune et la flore : **ne laissez AUCUN détrit**

us derrière vous. Chaque coureur s'engage à adopter les comportements les plus adaptés afin de minimiser ses impacts sur les milieux qu'il parcourt, en particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détrit
- us organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Des sacs plastiques pour les papiers

souillés sont remis avec le dossard. Ils doivent être utilisés pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers.

- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- **Par respect du milieu naturel, les postes de ravitaillement ne sont pas pourvus de gobelets ou autres récipients, mais uniquement de bouteilles d'une contenance minimum 1,5L. Chaque coureur qui voudra être approvisionné devra y présenter son gobelet personnel de 15cl minimum.**

LE RESPECT DES AUTRES

Respecter les autres, c'est comprendre et accepter leurs différences et c'est agir de manière à ne pas les gêner ou les contrarier. C'est également comprendre que la course se déroule en un lieu qui possède sa propre culture et ses propres traditions ; c'est adopter en conséquence le « savoir être » nécessaire pour respecter la population locale, sa culture et ses coutumes.

Chaque coureur s'engage également à, respecter les autres personnes évoluant dans le milieu naturel en même temps que lui (autre trailer, marcheur, randonneur...). Chaque coureur s'engage à connaître et à accepter le règlement de la course à laquelle il a choisi de participer.

LE RESPECT DE SOI

La pratique du Trail peut comporter des risques et la recherche de la performance et/ou du plaisir ne justifie en aucun cas d'altérer sa santé à plus ou moins longue échéance.

Chaque coureur sera particulièrement vigilant afin de ne prendre aucun produit dopant et de ne pas recourir abusivement à l'automédication. Il veillera à ne pas dépasser ses limites au point de porter atteinte à son intégrité physique ou morale.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les courses se déroulent dans des milieux naturels fragiles. L'ensemble des acteurs du trail, coureurs, organisateurs, partenaires, accompagnants, s'engagent à agir pour préserver leurs équilibres.

- ✓ Nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour réduire les impacts liés au déroulement des courses. Nous nous engageons par des actions d'information et de pédagogie à contribuer à la prise de conscience générale de la fragilité des milieux naturels.
- ✓ Avec l'aide des acteurs locaux de la protection de l'environnement, nous avons identifié les risques environnementaux engendrés par notre manifestation et adapté nos pratiques pour les limiter.
- ✓ Avec notre partenariat avec les Chemins de Fer de la Corse, nous encourageons l'utilisation des transports en commun.
- ✓ Le balisage de nos courses est constitué majoritairement dans un souci de sécurité et d'orientation du concurrent par de la rubalise, en partie réfléchissante et réutilisable pour les parcours nocturnes, et des pancartes. Ce balisage est dans la mesure du possible retiré par les serres files de l'organisation le jour même de l'épreuve ou au plus tard dans la semaine qui suit.

• La solidarité

La solidarité est une valeur pratiquée et partagée par les habitants au cœur de milieux naturels qui peuvent devenir hostiles et par conséquent nécessitent de s'entraider pour mieux progresser ensemble ou tout simplement survivre. **Au nom du principe de solidarité, il est demandé à chaque acteur d'un trail de venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit.**

De manière plus globale, les acteurs du trail font souvent preuve de solidarité en s'engageant en faveur de causes environnementales, sociales ou sociétales ou en venant en aide aux plus démunis. Les organisateurs de trail mettent en œuvre ce principe de responsabilité en

soutenant directement des actions solidaires et de développement durable ; les participants sont nombreux à « courir pour une cause » afin de soutenir les projets de leurs choix.
Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation et de votre SECURITE
Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.